



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2017-71

PUBLIÉ LE 28 AVRIL 2017

Sommaire

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-04-24-001 - Renouvellement tacite de l'autorisation d'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète et d'anesthésie et chirurgie ambulatoires du CHI Pays des Hautes Falaises à Fécamp (1 page) Page 3

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2017-04-25-001 - Décision n° 506/2017 en date du 25 avril 2017 fixant les jours et horaires d'accès à la bande des 3 milles de l'Ouest-Cotentin (Département de la Manche) ainsi que la liste des navires autorisés à pêcher (4 pages) Page 5

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2017-04-25-002 - décision n° 2017-29 portant modification de l'organisation de la DREAL Normandie (3 pages) Page 10

R28-2017-04-14-002 - décision n° 2017-31 relative à la liste des postes de catégorie A bénéficiant de la NBI au titre de 2017 (3 pages) Page 14

R28-2017-04-14-004 - décision n° 2017-33 relative à la liste des postes de catégorie C bénéficiant de la NBI au titre de 2017 (3 pages) Page 18

R28-2017-04-14-003 - décision n°2017-32 relative à la liste des postes de catégorie B bénéficiant de la NBI au titre de 2017 (3 pages) Page 22

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-04-21-003 - Arrêté SGAR/17.055 portant modification de la composition du Conseil Académique de l'Education Nationale (C.A.E.N) de l'académie de Caen - Formation plénière (7 pages) Page 26

R28-2017-04-21-002 - Arrêté SGAR/17.056 portant modification de la composition du Conseil Académique de l'Education Nationale de l'Académie de Caen-Formation restreinte (2 pages) Page 34

R28-2017-04-27-002 - Arrêté SGAR/17.058 portant composition du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) de Normandie (9 pages) Page 37

Agence Régionale de Santé de Normandie

R28-2017-04-24-001

Renouvellement tacite de l'autorisation d'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète et d'anesthésie et chirurgie ambulatoires du CHI Pays des Hautes Falaises à Fécamp

RENOUVELLEMENT TACITE D'AUTORISATION POUR UNE ACTIVITE DE SOINS

Par application des dispositions de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'autorisation d'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète et d'anesthésie et chirurgie ambulatoires, antérieurement renouvelée le 14 novembre 2011, avec prise d'effet au 15 novembre 2012 au **CHI Pays des Hautes Falaises à Fécamp** est tacitement renouvelée le 15 novembre 2016. Ce renouvellement a pris effet à compter du 15 novembre 2017 pour une durée de cinq ans, soit **jusqu'au 14 novembre 2022**.

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2017-04-25-001

Décision n° 506/2017 en date du 25 avril 2017 fixant les
jours et horaires d'accès à la bande des 3 milles de
l'Ouest-Cotentin (Département de la Manche) ainsi que la

*Décision n° 506/2017 en date du 25 avril 2017 fixant les jours et horaires d'accès à la bande des
3 milles de l'Ouest-Cotentin (Département de la Manche) ainsi que la liste des navires autorisés à
pêcher*

liste des navires autorisés à pêcher

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord*

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 25 avril 2017

**La préfète de la région Normandie
préfète de la Seine Maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

DECISION n° 506 / 2017

Fixant les jours et horaires d'accès à la bande des 3 milles de l'Ouest-Cotentin (Département de la Manche) ainsi que la liste des navires autorisés à pêcher.

VU le règlement (CE) N° 850/98 du Conseil du 30 mars 1998 visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins ;

VU le code rural et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

VU le décret n° 2004-75 du 15 janvier 2004 portant publication de l'accord relatif à la pêche dans la baie de Granville entre la République française et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, signé à Saint-Hélier le 4 juillet 2000 ;

VU l'arrêté préfectoral n°24/2017 du 23 mars 2017 réglementant l'usage dérogatoire des filets remorqués d'un maillage supérieur ou égal à 80 mm à moins de trois milles de la laisse de basse mer de la côte ouest du département de la Manche ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 17.019 du 06 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

VU la décision directoriale n°282/2017 du 7 mars 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

DECIDE

Article 1 :

La pêche dans la bande des 3 milles de l'Ouest-Cotentin est autorisée dans la zone et selon les dispositions définies par l'arrêté n°24/2017 du 23 mars 2017 susvisé ainsi que dans les conditions horaires du tableau suivant :

N°semaine	Date Et Heure d'Ouverture		Date et Heure de Fermeture	
14	Lundi 3 avril 2017	00 h	Vendredi 7 avril 2017	24h
15	Lundi 10 avril 2017	00 h	Vendredi 14 avril 2017	24h
16	Lundi 17 avril 2017	00 h	Vendredi 21 avril 2017	24h
17	Lundi 24 avril 2017	00 h	Vendredi 28 avril 2017	24h
18	Lundi 1 ^{er} mai 2017	00 h	Vendredi 5 mai 2017	24h
19	Lundi 8 mai 2017	00 h	Vendredi 12 mai 2017	24h
20	Lundi 15 mai 2017	00 h	Vendredi 19 mai 2017	24h
21	Lundi 22 mai 2017	00 h	Vendredi 26 mai 2017	24h
22	Lundi 29 mai 2017	00 h	Vendredi 2 juin 2017	24h
23	Lundi 5 juin 2017	00 h	Vendredi 9 juin 2017	24h
24	Lundi 12 juin 2017	00 h	Jeudi 15 juin 2017	24h

Article 2 :

Seuls les navires figurant dans les tableaux annexés au présent arrêté peuvent utiliser les filets remorqués d'un maillage supérieur ou égal à 80 mm aux périodes indiquées dans le tableau figurant à l'article 1.

Article 3 :

La décision n°417/2017 du 04 avril 2017 est abrogée.

Article 4 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,

Par déléation,
La cheffe du service
régulation des activités et des emplois maritimes
Muriel ROUYER

Collection des arrêtés : préfecture Normandie

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel

DDTM/DML 50, 35

Groupement de gendarmerie maritime Manche mer du Nord

CRPMEM de Normandie et Bretagne

IFREMER Port-en-Bessin

DIRM NAMO

Copie : DIRM MEMN, DIRM MT BN

ANNEXE 1

Liste des navires autorisés à utiliser des filets remorqués d'un maillage supérieur ou égal à 80 mm dans la bande des 3 milles de l'Ouest-Cotentin.

Quartiers de Cherbourg et de Caen

NAVIRE	Immat.	ARMATEUR	QAM	Puissance (en KW)	LHT
AMI DE LA MER	738594	PAPILLON Pascal	CH	324	15,90
ANNE SOPHIE PAULINE	642584	LEGER Jean	CN	303	15,98
BEL ESPOIR	667404	SAS Bel Espoir	CH	309	15,90
BLACK PEARL	626612	Armement PIRAUD et fils	CH	250	15,50
CACH	231879	LA VAULEE Marie	CH	221	11,99
CAP A L'AMONT	639449	RIGAULT Philippe	CH	221	15,25
CAP PILAR	922443	TACHET Jean-Luc	CH	258	15,95
CATHERINE PHILIPPE	449489	LEBRUN Bertrand	CH	220	15,25
CHANT DES SIRENES	764626	DELACOUR Pascal	CH	103	12,00
CHARLES MARIE 2	922338	BERTEAU Pierre Yves	CH	294	15,95
CHARLEVY	775473	CHAUVIN Thierry	CH	242	15,95
FRAVAL	686485	PAPILLON Stéphane	CH	331	15,8
GALAPAGOS	642969	SEVALLE Rodrigue	CH	258	15,25
HEGOAK	898469	DROUET/TEXIER Chantal	CH	220	15,00
HERA	651332	LALLEMAND J Marie	CH	331	17,60
HERMES	711273	GIROULT Vincent	CH	278	16,90
JEAN PAUL HENRI II	753056	Armement Jean Paul Henry	CH	110	10,45
L'ALIZEE III	713657	Armement l'Alize III	CH	330	15,71
L'AMARANTE	922409	HEBERT Stéphane	CN	324	15,95
LA BAVOLETTE	589986	BOUILLON Philippe	CH	278	15,95
LA CONFIANCE	428363	NEEL Vincent	CH	242	15,20
LA SOUPAPE 1	730708	Armement La soupape	CH	258	16,00
LE KLEBER	274321	Armement LE KLEBER	CH	257	15,80
LE POULBOT	639133	DE SMET Romain	CH	242	14,34
LE STYX	721430	CATHERINE Christophe	CH	242	13,71
MASSABIELLE	338276	LAZARO Ludovic	CH	225	15,20
MONACO DU NORD II	775415	Armement HERSENT père et fils	CH	206	14,46
NJORD	925082	PAPILLON Pascal	CH	294	15,98
OCTOPOUSSY	883742	PIRAUD André	CH	179	11,95
PECCAVI	449345	MARAIS Steeve	CH	210	15,30
PHILCATHANE	639451	HEUZE J. Philippe	CH	286	16,80
PIERRE DE JADE	614312	Armement FRESIL - YONNET	CH	243	15,95
SAINT ANDREWS	639098	GUENON Baptiste	CH	159	11,82
STENACA	735950	CHAYLA Raphael	CH	162	11,93
VILOU	722243	FABREG Nicolas	CN	325	16,50
YANN FREDERIC	517520	Armement YANN FREDERIC	CH	258	15,36

ANNEXE 2

**Liste des navires autorisés à utiliser des filets remorqués d'un maillage supérieur ou égal à 80 mm dans la bande des 3 milles de l'Ouest-Cotentin.
Quartiers de Saint-Malo, Saint-Brieuc et Paimpol**

NAVIRE	Immat.	ARMATEUR	QAM	Puissance (en KW)	LHT
ALSESTELA	547400	CRUBLE Sébastien	SM	162	10,63
ANDRE YANN I	601430	THOMAS Yann	SB	241	15,50
ANTHINEAS	735422	Armement Anthineas	PL	162	11,97
BEL HORIZON	626634	LE CORNEC Yann	SM	162	11,98
BLACK BASS	594194	GRANDMOUGIN Marc	SB	141	11,83
CITE DES DUCS	333338	GROSSIN EMMANUEL	SM	147	10,94
CLEMENT THOMAS ELENA	730419	MEVEL Laurent	SM	250	15,98
COTE OUEST	730408	RIOU Gwenaël	SB	140	10,60
FLIBUSTIER	428367	RAULT Lionel	SB	184	12,42
GWENN HA DU	907814	TILLY Jean Louis	SM	110	10,88
HERMINE BASTIEN STEEVEN	734551	LIBOUBAN Jean Paul	SM	258	15,95
JOLIANA	886672	LAGADEUC Tanguy	SB	110	10,88
L'ARC EN CIEL	907879	GAUDU Richard	SB	160	11,95
L'AURORE 1	777437	TACHET Jean-Michel	SM	166	11,99
LE BOURRIQUET	626647	ROULLEAUX Frédéric	SB	161	11,98
LE P'TIT CAPRICE	626645	POINCHEVAL Andy	PL	177	12,20
LA P'TITE ROSE	773820	SYCINSKI Emerik	SM	110	10,36
LITTLE BIG MAN	522077	DAGORNE Remy	SB	142	10,90
MATEO STEVEN	925479	BUDE Eric	SM	140	11,94
MUSTANG	907953	URBAN David	SB	162	11,92
NOTRE DAME DU VERGER 3	517931	TILLY Sébastien	SM	114	10,28
PETIT BUZARD	334416	LHOTELLIER Jérôme	SB	158	10,98
ROCALAMAUVE	517594	MONTREUIL Jimmy	SM	117	11,90
SAINT GABIN	925485	MASSON Gaëtan	SM	110	11,95
SIRROCO 2	907 931	RODDE Andre	SB	132	11,92
THAIS LEO	932703	Armement Thais Leo	SB	177	12,11

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

R28-2017-04-25-002

décision n° 2017-29 portant modification de l'organisation
de la DREAL Normandie

Décision relative à la modification de l'organisation de la DREAL Normandie

PREFECTURE DE LA REGION NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE NORMANDIE

Le Directeur Régional
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Normandie

DIRECTION

DÉCISION N° 2017 - 29

- ◆ Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- ◆ Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de la Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, Madame Nicole KLEIN ;
- ◆ Vu l'arrêté de la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, de la Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité en date du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- ◆ Vu l'arrêté préfectoral n°16-20 du 1^{er} janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Normandie, notamment son article 5 ;
- ◆ Vu la décision n° 2016-26 du 19 juillet 2016 relative à l'organisation de la DREAL Normandie ;
- ◆ Vu les décisions n° 2016-68, n° 2016-69 et n° 2016-70 du 22 décembre 2016 relatives à l'organisation de la DREAL Normandie ;
- ◆ Vu la décision n° 2017-05 relative à l'organisation du pôle support intégré de la gestion administrative et de la paye (PSI-GAP) du service du pilotage régional de la DREAL Normandie ;
- ◆ Vu l'avis du comité technique de la DREAL Normandie du 14 avril 2017.

DÉCIDE

Article 1er :

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 2016-20 du 1^{er} janvier 2016 susvisé, l'organisation de la DREAL Normandie est modifiée :

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Service mobilités et infrastructures		Rouen
	• Division maîtrise d'ouvrage des projets routiers	Rouen et Caen

Article 2 :

La DREAL Normandie est organisée à compter de la date de la présente décision selon l'organisation transitoire précisée en annexe.

Article 3 :

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

La présente décision prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

25 AVR. 2017

Rouen, le

Pour la Préfète de Région et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Patrick BERG

ANNEXE

Organisation-cible de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie

au

25 AVR. 2017

2-a Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Mission communication		Caen avec équipe à Rouen
Mission qualité environnement et appui		Rouen avec équipe à Caen
Chargés de mission SGAR		Rouen
Mission estuaire de la Seine		Rouen
Mission Mont Saint-Michel		Caen
Service du pilotage régional		Rouen
	• Bureau de l'appui au pilotage régional	Rouen
	• Pôle régional du développement des compétences	Rouen
	• Pôle support intégré de gestion administrative et de paye	Caen et Rouen
	• Bureau régional du service social	Rouen et Caen
	• Bureau régional de la prévention médicale	Rouen et Caen
Secrétariat général		Rouen
	• Mission affaires juridiques	Rouen ou Caen
	• Bureau des ressources humaines	Rouen avec équipe à Caen
	• Bureau des finances et des marchés publics	Caen
	• Bureau de la logistique et de l'immobilier	Rouen avec équipe à Caen
	• Bureau des technologies de l'information	Rouen avec équipe à Caen
	• Bureau de la documentation et des archives	Rouen
Service du management de la connaissance et de l'appui aux projets		Caen
	• Bureau de l'information géographique	Caen avec équipe à Rouen
	• Bureau de l'observation et des statistiques	Rouen
	• Bureau des archives et de la documentation	Caen
	• Pôle études et transversalité	Rouen avec équipe à Caen
Service énergie climat logement aménagement durable		Rouen
	• Bureau logement construction	Rouen avec équipe à Caen
	• Bureau de l'aménagement et du développement durable	Rouen avec équipe à Caen
	• Bureau climat air énergie	Caen avec équipe à Rouen
	• Bureau paysages et sites	Caen avec équipe à Rouen
	• Pôle budgétaire et financier	Caen
	• Pôle évaluation environnementale	Caen
Service ressources naturelles		Caen
	• Bureau de l'eau et des milieux aquatiques	Rouen et Caen
	• Bureau de l'hydrométrie, de l'hydrologie et de la prévision des crues	Rouen avec équipe à Caen
	• Bureau de la biodiversité et des espaces naturels	Caen et Rouen
	• Pôle mer et littoral	Caen
Service risques		Rouen
	• Bureau des risques technologiques accidentels	Rouen avec équipe à Caen
	• Bureau des risques technologiques chroniques	Rouen et Caen
	• Bureau des risques naturels	Caen et Rouen
	• Pôle après-mines Ouest	Caen
Service sécurité des transports et des véhicules		Rouen
	• Bureau homologation et contrôle des véhicules	Rouen et Caen
	• Bureau gestion des entreprises de transports	Rouen et Caen

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
	• Bureau contrôle des transports	Caen avec équipes à Saint-Lô, Alençon, Le Havre, Rouen et Angerville-la-Campagne
Service mobilités et infrastructures	• Mission expertise	Rouen
	• Pôle mobilités	Rouen
	• Division multimodalités	Rouen
	• Division maîtrise d'ouvrage des projets routiers	Rouen et Caen
	• Pôle gestion financière, procédures, méthodes	Rouen et Caen
Unité départementale Rouen-Dieppe		Rouen
Unité départementale du Havre		Le Havre
Unité départementale de l'Eure		Angerville-la-campagne
Unité départementale du Calvados		Caen
Unité départementale de la Manche		Saint-Lô
Unité départementale de l'Orne		Alençon

2-b Ressort des unités départementales

Unité départementale	Compétences mises en œuvre	Ressort d'exercice des compétences
Unité départementale Rouen-Dieppe	Inspection des installations classées Contrôle des véhicules	Arrondissements de Rouen et Dieppe Départements de la Seine-Maritime et de l'Eure
Unité départementale du Havre	Inspection des installations classées Équipements sous pression et canalisations	Arrondissement du Havre Arrondissement du Havre
Unité départementale de l'Eure	Inspection des installations classées	Département de l'Eure
Unité départementale du Calvados	Inspection des installations classées	Département du Calvados
Unité départementale de la Manche	Inspection des installations classées	Département de la Manche
Unité départementale de l'Orne	Inspection des installations classées	Département de l'Orne

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

R28-2017-04-14-002

décision n° 2017-31 relative à la liste des
postes de catégorie A bénéficiant de la NBI au titre de

Décision n° 2017-31 relative à la liste des postes de catégorie A bénéficiant de la NBI au titre de
2017
2017

Rouen, le 14 AVR. 2017

DECISION n° 2017/31

La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime,

VU le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;

VU le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 modifié, portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

VU le décret du Président de la République en date du 17 juin 2017 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

VU l'arrêté du 24 décembre 2015 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du Protocole Durafour de la DREAL Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-20 du 1^{er} janvier 2016 portant organisation de la DREAL Normandie ;

VU l'arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG des fonctions de Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté modificatif n° SGAR/17.048 du 15 mars 2017 portant délégation de signature en matière de gestion du personnel concernant les agents affectés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie à Monsieur Patrick BERG, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie ;

VU l'avis du Comité Technique de la DREAL Normandie du 7 février 2017;

La DREAL Normandie travaille à la mise en place de son dispositif de management de la qualité et de l'environnement

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever
BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. : 02 35 58 53 27 – fax : 02 35 58 53 03

10 boulevard du général Vanier
CS 60040 - 14006 Caen cedex
Tél. : 02 50 01 83 00 – fax : 02 50 01 85 90

DECIDE

Article 1 :

La liste des postes de catégorie A de la DREAL Normandie bénéficiant de la NBI au titre de l'année 2017 est arrêtée conformément au tableau joint.

Article 2 :

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Pour la Préfète de Région et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Patrick BERG

**Répartition NBI (dite DURAFOUR) DREAL Normandie au titre de 2017
POSTES DE CATEGORIE A**

Postes (16 postes)	Points (389 points)
Chef(fe) adjoint(e) de la mission communication (MICOM)	24
Responsable du pôle support intégré de gestion administrative et de paye (SPR)	25
Conseiller(ère) territorial(e) de service social (SPR)	24
Chef(fe) adjoint(e) du Bureau aménagement développement durable, chargé de l'animation des réseaux urbanisme aménagement (SECLAD)	25
Chargé(e) de projet stratégie régionale habitat construction (SECLAD)	24
Adjoint(e) du chef du SRN – Responsable du pilotage budgétaire (SRN)	24
Responsable adjoint(e) du pôle support intégré de gestion administrative et de paye (SPR)	24
Responsable du Bureau de l'appui au pilotage régional (SPR)	24
Adjoint(e) de la cheffe du SMCAP, chargé(e) du système d'information de la connaissance (SMCAP)	25
Chargé(e) de mission open data et référent(e) numérique (SMCAP)	24
Responsable du Bureau de l'observation et des statistiques (SMCAP)	24
Chargé(e) de mission évaluation environnementale, profil environnemental (SECLAD)	25
Chef(fe) de l'Unité logement (SECLAD)	24
Chargé(e) de mission transversalité et approche intégrée (SRN)	25
Chef(fe) du bureau des ressources humaines (SG)	24
Chef(fe) du Bureau contrôle des transports (SSTV)	24

Pour la Préfète de Région et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Patrick BERG

14 AVR. 2017

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

R28-2017-04-14-004

décision n° 2017-33 relative à la liste des postes de
catégorie C bénéficiant de la NBI au titre de 2017

*décision n° 2017-33 relative à la liste des postes de catégorie C bénéficiant de la NBI au titre de
2017*

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

Rouen, le 14 AVR. 2017

DECISION n° 2017/33

La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime,

VU le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;

VU le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 modifié, portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

VU le décret du Président de la République en date du 17 juin 2017 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

VU l'arrêté du 24 décembre 2015 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du Protocole Durafour de la DREAL Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-20 du 1^{er} janvier 2016 portant organisation de la DREAL Normandie ;

VU l'arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG des fonctions de Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté modificatif n° SGAR/17.048 du 15 mars 2017 portant délégation de signature en matière de gestion du personnel concernant les agents affectés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie à Monsieur Patrick BERG, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie ;

VU l'avis du Comité Technique de la DREAL de Basse-Normandie du 7 février 2017 ;

La DREAL Normandie travaille à la mise en place de son dispositif de management de la qualité et de l'environnement

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever
BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. : 02 35 58 53 27 – fax : 02 35 58 53 03

10 boulevard du général Vanier
CS 60040 - 14006 Caen cedex
Tél. : 02 50 01 83 00 – fax : 02 50 01 85 90

DECIDE

Article 1 :

La liste des postes de catégorie C de la DREAL Normandie bénéficiant de la NBI au titre de l'année 2017 est arrêtée conformément au tableau joint.

Article 2 :

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Pour la Préfète de Région et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Patrick BERG

**Répartition NBI (dite DURAFOUR) DREAL Normandie au titre de 2017
POSTES DE CATEGORIE C**

Postes (4 postes)	Points (40 points)
Assistant(e) de direction	10
Assistant(e) de direction	10
Chargé(e) de mission CITES (SRN)	10
Assistant(e) risques (UDM)	10

Pour la Préfète de Région et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Patrick BERG

14 AVR. 2017

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

R28-2017-04-14-003

décision n°2017-32 relative à la liste des postes de
catégorie B bénéficiant de la NBI au titre de 2017

*décision n°2017-32 relative à la liste des postes de catégorie B bénéficiant de la NBI au titre de
2017*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

Rouen, le 14 AVR. 2017

DECISION n° 2017/32

La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime,

VU le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace ;

VU le décret n° 2001-1161 du 7 décembre 2001 modifié, portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

VU le décret du Président de la République en date du 17 juin 2017 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

VU l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

VU l'arrêté du 24 décembre 2015 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du Protocole Durafour de la DREAL Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-20 du 1^{er} janvier 2016 portant organisation de la DREAL Normandie ;

VU l'arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG des fonctions de Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté modificatif n° SGAR/17.048 du 15 mars 2017 portant délégation de signature en matière de gestion du personnel concernant les agents affectés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie à Monsieur Patrick BERG, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie ;

VU l'avis du Comité Technique de la DREAL Normandie du 7 février 2017 ;

La DREAL Normandie travaille à la mise en place de son dispositif de management de la qualité et de l'environnement

Cité administrative, 2 rue Saint-Sever
BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. : 02 35 58 53 27 – fax : 02 35 58 53 03

10 boulevard du général Vanier
CS 60040 - 14006 Caen cedex
Tél. : 02 50 01 83 00 – fax : 02 50 01 85 90

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

DECIDE

Article 1 :

La liste des postes de catégorie B de la DREAL Normandie bénéficiant de la NBI au titre de l'année 2017 est arrêtée conformément au tableau joint.

Article 2 :

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Pour la Préfète de Région et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Patrick BERG

**Répartition NBI (dite DURAFOUR) DREAL Normandie au titre de 2017
POSTES DE CATEGORIE B**

Postes (15 postes)	Points (225 points)
Chef(fe) adjoint(e) du bureau des ressources humaines (SG)	15
Responsable de la gestion budgétaire et financière (SECLAD)	15
Chargé(e) de mission animation nationale contrôle TMD (SSTV)	15
Responsable de l'Unité gestion financière (SMI)	15
Chargé(e) des procédures foncières et des enquêtes publiques (SMI)	15
Assistant(e) de service social (SPR)	15
Assistant(e) de service social (SPR)	15
Assistant(e) de service social (SPR)	15
Assistant(e) de service social (SPR)	15
Assistant(e) de service social (SPR)	15
Assistant(e) de service social (SPR)	15
Chargé(e) de mission animation et observatoires – Transport et sécurité routière (SSTV)	15
Assistant(e) d'études au pôle économie des transports et de la logistique (SMI)	15
Chef(fe) du bureau logistique et immobilier (SG)	15
Encadrant(e) intermédiaire – référent(e) métier CHORUS	15
Responsable de pôle au CPCM	15

Pour la Préfète de Région et par délégation,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Normandie

14 AVR. 2017

Patrick BERG

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-04-21-003

**Arrêté SGAR/17.055 portant modification de la
composition du Conseil Académique de l'Education
Nationale (C.A.E.N) de l'académie de Caen - Formation**

*Arrêté SGAR/17.055 portant modification de la composition du Conseil Académique de
l'Education Nationale (C.A.E.N) de l'académie de Caen - Formation plénière*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Pôle modernisation et moyens
Mission Coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Youcef CHIKHI
Tél. 02 32 76 51 67
Mél. youcef.chikhi@normandie.gouv.fr

Arrêté SGAR/ 17.055
portant modification de la composition du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'Académie de Caen – Formation plénière

La Préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.234-1 à L.234-8, L 236-1, R.234-1 à R.234-15, R 234-34 à R 234-38 ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifiée ;
- Vu la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 modifiant et complétant la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'État et les collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- Vu le décret du Président de la République du 16 février 2017 portant nomination de Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu les désignations effectuées par les différents organismes ;
- Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional de Normandie

Préfecture de la région Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 - Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet :
www.www.prefectures.regions.gouv.fr/normandie

ARRÊTE

Article 1 – La composition du Conseil Académique de l'Education Nationale de l'Académie de Caen est modifiée comme suit :

PRESIDENCE :

En fonction de l'ordre du jour soumis au Conseil de l'Education Nationale :

- la Préfète de région, ou en cas d'empêchement, le Recteur d'Académie, ou le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt si les questions examinées concernent l'enseignement agricole ;
- le Président du Conseil régional, ou son représentant
- le Président du Conseil régional, ou en cas d'empêchement, le Conseiller régional délégué à cet effet par le Président.

Le Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et le Directeur Interrégional de la Mer Manche Est – Mer du Nord sont membres de droit.

MEMBRES :

I – COLLEGE 1 : 24 membres

I.1 Conseillers régionaux (8)

Titulaires	Suppléants
M. Rodolphe THOMAS	M. Serge TOUGARD
M. Marc MILLET	Mme Caroline AMIEL
M. Bertrand DENIAUD	Mme Chantal HENRY
M. David MARGUERITTE	Mme Claire ROUSSEAU
Mme Nathalie LAMARRE	M. Pascal HOUBRON
M. Pascal MARIE	Mme Anne-Laure MARTEAU
Mme Claudy LAUNOY	M. Jean-Manuel COUSIN
Mme Marie-François KURDZIEL	Mme Marie-Noëlle CHEVALIER

I.2 Conseillers départementaux (8)

Calvados (3)

Titulaires	Suppléants
Mme Clara DEWAELE-CANOUEL	Mme Valérie DESQUESNE
Mme Mélanie LEPOULTIER	Mme Sylvie JACQ
Mme Corinne FERET	M. Bertrand HAVARD

Manche (3)

Titulaires	Suppléants
Mme Maryse LE GOFF	Mme Marie-Pierre FAUVEL
Mme Christine LEBACHELEY	Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE
Mme Carine MAHIEU	Mme Anne PIC

Orne (2)

Orne (2)

Titulaires	Suppléants
Mme Christine ROIMIER	Mme Marie-Thérèse DE VALLAMBRAS
M. Jean LAMY	M. Philippe JIDOUARD

I.3 Maires ou conseillers municipaux (8) (dont 1 Conseiller communautaire urbain)

Calvados (3)

Titulaires	Suppléants
Mme Geneviève WASSNER	Mme Sylvie DUPONT
M. Bertrand HAVARD	M. Rémy CUILLEUX
M. Jean-Paul THOMAS	M. Christophe PASSAYS

Manche (2)

Titulaires	Suppléants
M. Gilbert BADIOU	M. Bernard TREHET
Mme Lydia THIEULENT	M. Jean ANDRO

Orne (2)

Titulaires	Suppléants
M. François DREUX	M. Jacques GREARD
M. Fabien LORQUER	M. Rémy PICARD

Conseiller communautaire urbain – Alençon (1)

Titulaires	Suppléants
Mme Nathalie-Pascale ASSIER	M. Gérard LURCON

II – COLLEGE 2 : 24 membresII.1. - Etablissements scolaires du 1^{er} et second degré de l'Education Nationale (15)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU) (6)

Titulaires	Suppléants
M. Pascal BESUELLE	M. Jérôme ADELL
M. Mario BARDOT	Mme Laurence GUILLOUARD
M. Sébastien BEORCHIA	M. Eric HALLOUARD
M. Benoit LECARDONNEL	Mme Alexandra BOJANIC
M. Bruno BITOUZE	M. François FERRETTE
Mme Carole LIZE	M. Igor GARNCARZYK

Union Nationale de Syndicats Autonomes (UNSA) EDUCATION (3)

Titulaires	Suppléants
M. Laurent KABANOFF	Mme Magali VAILLANT
Mme Christine BARBE	M. Stéphane YBERT
M. Mathieu DEFORGE	M. Richard BOYCE

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche Publique (SGEN) - CFTD (2)

Titulaire	Suppléant
M. Olivier BUON	M. Stéphane HARDEL
Mme Stéphanie BOISTUAUD	Mme Clarisse DANGUY

S.U.D- EDUCATION (2)

Titulaire	Suppléant
M. Alain GAGNANT	Mme Bérangère LAREYNIE
M. Nicolas CHAUDET	M. François POSTAIRE

C.G.T (1)

Titulaire	Suppléant
M. Christophe LAJOIE	M. Sébastien CHIEU

FNEC-FP-FO (1)

Titulaire	Suppléant
M. Jean LETENEUR	Mme Nathalie LAPIERRE

II.2. Etablissements publics d'enseignement supérieur (4)

F.S.U (2)

Titulaire	Suppléant
M. Franck LAORDEN	NON POURVU
M. Pierre LANGLOIS	NON POURVU

SGEN-CFTD (1)

Titulaire	Suppléant
NON POURVU	NON POURVU

C.G.T-S.U.D (1)

Titulaire	Suppléant
M. Joël HENRY	Mme Nadia TAHIR

II.3. Etablissements agricoles (2)

SNETAP-F.S.U (2)

Titulaire	Suppléant
M. Nicolas LE BORGNE	Mme Marie BUNEL
Mme Lydie PRIEUR	M. Thierry RAYNAL

II.4. Représentants des Présidents d'Université et Directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur (2)

UNIVERSITE DE CAEN-NORMANDIE (1)

Titulaire	Suppléant
M. Pierre DENISE	M. Karim SALHI

ENSICAEN (1)

Titulaire	Suppléant
M. Jean-François HAMET	M. Wilfried AUBRY

III - COLLEGE 3 : 24 membres

III.1. Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (1)

Titulaire	Suppléant
M. Gérard LISSOT	M. Christophe LEROY

III.2. Association de parents d'élèves : Education Nationale (7)

F.C.P.E (7)

Calvados (3)

Titulaires	Suppléants
M. Frédéric GARNIER	M. Patrice CARO
Mme Lara DAUXAIS-PAULARD	M. Philippe PANTHOU
M. Paul CLERADIN	M. Eric LE QUERE

Manche (2)

Titulaires	Suppléants
Mme Déborah HAMEL	Mme Nicole PAUL
Mme Agnès DAUDINET	Mme Claudine LE REVEREND

Orne (2)

Titulaires	Suppléants
M. Emmanuel MAILLARD	M. Jean-Pierre SOREL
NON POURVU	NON POURVU

III.3. Parents d'élèves des établissements agricoles (1)

Titulaire	Suppléant
NON POURVU	NON POURVU

III.4. Etudiants (3)

F.C.B.N (2)

Titulaires	Suppléants
M. Damien KHAEYLE	M. Valentin DESROCHES
Mme Mégane HERVOUET-LASCOUX	M. Nicolas AZZOPARDI

U.N.E.F (1)

Titulaires	Suppléants
M. Elouan VALLET	Mme Aurélie BOS

III.5. Syndicats de salariés (6)

CGT (1)

Titulaires	Suppléants
M. Laurent FORESTIER	Mme Maryse ZUIANI

CFDT (1)

Titulaires	Suppléants
Mme Fabienne DELIGNIERES	NON POURVU

FO (1)

Titulaires	Suppléants
M. Gérald LÉBOUCHER	M. Michel BEAUGAS

CFTC (1)

Titulaires	Suppléants
M. Alain POULIQUEN	NON POURVU

CFE-CGC (1)

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Pierre LANCHAS	M. François CAMACHO

Union Syndicale SOLIDAIRES (1)

Titulaires	Suppléants
M. Bernard MINERBE	Mme Danielle MORVAN

III.6. Syndicats d'employeurs (6)

Mouvement des entreprises de France (1)

Titulaires	Suppléants
Mme Laëticia BOUSSUMIER	Mme Isabelle JUILLARD

Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) (1)

Titulaires	Suppléants
M. Michel ORAIN	NON POURVU

Fédération française du bâtiment (1)

Titulaires	Suppléants
M. Julian ZAPATA	Mme Emmanuelle RUAULD

Artisans notre avenir (1)

Titulaires	Suppléants
M. Régis CHALUMEAU	M. Jean-Marie BERNARD

UPA (1)

Titulaires	Suppléants
M. Luc LEROY	M. André BODINIER

Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) (1)

Titulaires	Suppléants
NON POURVU	NON POURVU

Article 2 – L'arrêté du 1^{er} juin 2016 portant composition du Conseil académique de l'éducation nationale de l'Académie de Caen est abrogé.

Article 3 - Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Recteur de l'Académie de Caen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil régional des actes administratifs de l'État.

Fait à Rouen, le **21 AVR. 2017**

La Préfète,



Fabienne BUCCIO

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-04-21-002

**Arrêté SGAR/17.056 portant modification de la
composition du Conseil Académique de l'Education
Nationale de l'Académie de Caen-Formation restreinte**

*Arrêté SGAR/17.056 portant modification de la composition du Conseil Académique de
l'Education Nationale de l'Académie de Caen-Formation restreinte*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

**SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

Pôle Modernisation et moyens
Mission Coordination générale, stratégie immobilière et
pilotage budgétaire

Affaire suivie par Youcef CHIKHI
Tél. 02.32.76.51.67
MÉL YOUCEF.CHIKHI@NORMANDIE.GOUV.FR

**Arrêté SGAR/17.056
portant composition du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'Académie
de Caen siégeant en formation restreinte**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU** le Code de l'éducation notamment ses articles L 234-1 et suivants, R. 234-34 et suivants ;
- VU** les résultats des élections à la CCMA et aux CCMD des personnels de l'enseignement privé sous contrat, scrutin du 4 décembre 2014.

Préfecture de la région Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 - Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.prefectures.regions.gouv.fr/normandie

ARRÊTE

Le Conseil Académique de l'Education Nationale de l'académie de Caen institué par l'article L. 234-2 du code de l'éducation nationale est composé comme suit :

ARTICLE 1 – Sont nommés en qualité de membres du Conseil Académique de l'Education Nationale, siégeant en formation restreinte, institué dans l'académie de Caen, **pour représenter l'administration** :

- Monsieur Pierre DENISE, président de l'université Caen-Normandie ou son représentant ;
- Monsieur Pascal THIBERGE, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional ;
- Monsieur Thierry FLEURANCEAU, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional ;
- Monsieur Claude CHOTTEAU, inspecteur de l'éducation nationale – adjoint au directeur académique du Calvados.

ARTICLE 2 – Sont nommés en qualité de membres du Conseil Académique de l'Education Nationale, siégeant en formation restreinte, institué dans l'académie de Caen, **pour représenter les personnels de l'enseignement public du premier et du second degré** :

- Monsieur Pascal BESUELLE, lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg, représentant FSU ;
- Monsieur Mario BARDOT, collège Fernand Léger à Livarot, représentant FSU ;
- Monsieur Mathieu DEFORGE, lycée Charles de Gaulle à Caen, représentant UNSA-Education ;
- Monsieur Olivier BUON, collège Léopold Sédar Senghor à Iffs, représentant SGEN-CFDT.

ARTICLE 3 – Sont nommés en qualité de membres du Conseil Académique de l'Education Nationale, siégeant en formation restreinte, institué dans l'Académie de Caen, **pour représenter les personnels enseignants des établissements privés sous contrat** :

- Madame Anne-Florence CHEVALIER, lycée Sainte Ursule à Caen, représentante CFDT ;
- Monsieur Olivier DEBLANGY, lycée Institution Jeanne d'Arc à Bayeux, représentant SPELC ;
- Madame Magali LION, école privée Saint François à Caen, représentante SPELC.

ARTICLE 4 – Est nommé en qualité de membre du Conseil Académique de l'Education Nationale, siégeant en formation restreinte, institué dans l'académie de Caen, **pour représenter les personnels de direction dans les établissements privés hors contrat** :

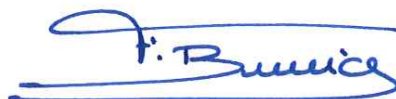
- Monsieur Paul LECOUBE-GRAINVILLE, directeur de l'Institut la Croix des Vents à Sées.

ARTICLE 5 – Le secrétaire général pour les affaires régionales, et le recteur de l'académie de Caen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil régional des actes administratifs de l'État.

Fait à Rouen, le

21 AVR. 2017

La Préfète,



Fabienne BUCCIO

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-04-27-002

Arrêté SGAR/17.058 portant composition du Conseil
Economique, Social et Environnemental Régional
(CESER) de Normandie

*Arrêté SGAR/17.058 portant composition du Conseil Economique, Social et Environnemental
Régional (CESER) de Normandie*

**PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME**

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Pôle Modernisation et Moyens

**Mission Coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire**

Affaire suivie par Tristan DANTREUILLE
Tél. 02 32 76 50 40

Mél. tristan.dantreuille@normandie.gouv.fr

**Arrêté modificatif n° SGAR/17.058
modifiant l'arrêté du 13 mars 2017 portant composition nominative du Conseil Économique,
Social et Environnemental Régional de Normandie**

**La préfète de la région Normandie, préfète de Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques et Sociaux Régionaux ;
- Vu le décret n°2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ;
- Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 relatif à la refonte de la carte des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2013 fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental régional de Basse-Normandie et le nombre de leurs représentants ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2013 modifié constatant la désignation des représentants des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental régional de Basse-Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 portant composition du Conseil Économique Social et Environnemental de Haute-Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral modifié du 18 décembre 2015 portant composition nominative du Conseil Économique Social et Environnemental de Haute-Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 portant composition nominative du collège IV du conseil économique, social et environnemental régional de Basse-Normandie

ARRETE

Article 1^{er} – La composition nominative du CESER de Normandie est modifiée ainsi qu'il suit, à titre transitoire, jusqu'au 31 décembre 2017 :

PREMIER COLLÈGE REPRÉSENTANTS DES ENTREPRISES ET ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES NON SALARIÉES DANS LA RÉGION 50 SIÈGES

Chambre régionale de commerce et d'industrie de Haute-Normandie :

- M. Antoine LAFARGE

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Basse-Normandie :

- M. Jean-Claude LECHANOINE

Par accord entre les sociétés anonymes : EDF et GDF-SUEZ, les établissements publics à caractère industriel et commercial : SNCF et RFF et la société anonyme La poste :

- Mme Florence PAVAGEAU

Mouvement des entreprises de France de Haute-Normandie :

- M. Yves KEROUEDAN

Mouvement des Entreprises de France – Normandie :

- Mme Marie-Françoise DUJARRIER
- M. Sylvain AUVY

Centre des jeunes dirigeants d'entreprises :

- M. Christophe LAGUERRE

Union régionale de la confédération générale des PME – Haute-Normandie :

- M. Olivier FLEUTRY, ALTEA Développement

Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises – Basse-Normandie :

- Mme Évelyne DUBOIS-DERRIEN

Union professionnelle artisanale régionale :

- M. Gabriel DESGROUAS, CAPEB Normandie

Union Professionnelle Artisanale de Basse-Normandie :

- M. Serge TURPIN

Artisans de notre avenir :

- M. Régis CHALUMEAU

Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Haute-Normandie :

- M. Bruno LEFEBVRE

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Basse-Normandie :

- Mme Marie-Ange GUILBERT

Par accord entre le MEDEF et les branches professionnelles du secteur industriel (UIMM, UIC/ARNIP, UFIP) :

- M. Philippe ENXERIAN

Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Basse-Normandie :

- M. Jean-Yves MULLER

Plastalliance :

- M. Christophe CLERGE

Club Entrepreneuriat au féminin :

- Mme Caroline VOLLE-COLOMER

Par accord entre les grands établissements du secteur de l'industrie de plus de 800 salariés et les grands établissements du secteur de l'énergie de Basse-Normandie, représentés par EDF-CNPE de Flamanville :

-

Par accord entre la Fédération régionale des travaux publics, la Fédération française du bâtiment, la Confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment, la CGPME et l'UPA :

- M. Patrick PERCEPIED

Fédération Française du Bâtiment de Basse-Normandie :

- M. Jean-Pierre CALLE

Fédération Régionale des Travaux Publics de Normandie :

- Mme Julie GUILLAS

Fédération Régionale des Jeunes Chambres Économiques de Normandie :

- Mme Christine MULLER

Par accord entre l'Association régionale de l'industrie automobile et le Pôle de compétitivité MOV'EO :

- M. Jean-Dominique WAGRET

Le pôle Chimie-biologie-santé :

- M. Hubert VAUDRY

Par accord entre Cosmetic Valley et le pôle Verrier :

- Mme Valérie TELLIER

Association Normandie AeroEspace :

- Mme Fabienne FOLLIOU

Par accord entre la Section régionale de l'Union nationale des associations de professions libérales et la Chambre nationale des professions libérales :

- Maître Marie-Christine PORCHY

Union Nationale des Professions Libérales de Basse-Normandie :

- M. Bernard CHARLES

Par accord entre l'Union maritime et portuaire du Havre et l'Union portuaire de Rouen :

- M. Lionel TACONET

Comité Régional des Pêches Maritimes de Basse-Normandie :

- M. Daniel LEFEVRE

Comité Régional de la Conchyliculture de Normandie – Mer du Nord :

- M. Joseph COSTARD

HAROPA :

- M. Christian HERAIL

Chambre régionale d'agriculture de Normandie :

- M. Jean-Pierre DELAPORTE

Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie :

- M. Daniel GENISSEL

Par accord entre le Centre régional des jeunes agriculteurs et la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de H-N :

- Mme Laurence SELLOS

Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles :

- M. Pascal FERREY

Centre Régional des Jeunes Agriculteurs :

- M. Charles VIMBERT

Par accord entre la Confédération paysanne et la Coordination rurale :

- Madame Sabine LEFEBVRE

Fédération régionale des coopératives agricoles :

- Monsieur Hervé FLEURY

Union Régionale des SCOP de l'Ouest :

- M. Jean-Marc BUSNEL

AREA Normandie :

- M. Gérard LEBAUDY
- M. Bertrand DECLOMESNIL

Filière Énergies Normandie :

- M. Marc GRANIER

Par accord entre la filière logistique et le pôle de compétitivité Novalog :

- M. Jacques BRIFAULT

Comité régional des banques de Haute-Normandie :

- Mme Catherine LILLINI

Fédération Bancaire Française – comité des banques de Basse-Normandie :

- M. Jean-Michel GERGELY

Par accord entre la Caisse des dépôts et Consignations, la Banque publique d'investissement et NCI gestion :

- Mme Anne-Cécile GUITTON

Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur de la France :

- Mme Delphine ROBIN

Par accord entre Normandie Incubation et Normandie Pionnières (Normandie Incubation – 3 ans, puis Normandie Pionnières – 3 ans) :

- Mme Émilie PERRIN

DEUXIÈME COLLÈGE
REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIES DANS LA RÉGION
50 SIÈGES

Comité régional CGT de Normandie :

- Mme Jocelyne AMBROISE
- M. Eric LAUGEROTTE
- M. Denys DECLERCQ
- Mme Catherine DUMOUTIER MANIERE
- M. Alain GERBEAUD
- Mme Florence RACINE
- M. Denis CORNETTE
- M. Hugues SANSON
- Mme Annick TALARD
- M. Lionel LEROGERON
- Mme Nadège PLAINEAU
- Mme Pascale LEBALLEUR
- M. Jean-Jacques MOREL
- M. Gilles RICCI
- M. Gérard GILBERT
- Mme Gwenaël LONGEARD

Union régionale des syndicats CFDT de Haute-Normandie :

- Mme Valérie LATRON
- M. Jean-Claude ROGER
- M. Jean-Paul CHOULANT
- Mme Nicole GOOSSENS
- Mme Sylvie MONTIER
- M. Xavier LERIBLER

union régionale CFDT Basse-Normandie :

- M. Olivier DELILLE
- Mme Vanessa PERROTIN
- Mme Martine GENESLAY
- Mme Nathalie JEANPIERRE
- M. Philippe LEGRAIN
- Mme Brigitte MARIE
- M. Jean-Luc MICHEL
- M. Gérard SABBAGH

Unions départementales des syndicats Force Ouvrière de la Seine-Maritime et de l'Eure :

- M. Gérard THERIN
- M. Patrick DEVIS
- M. Patrick ROLLET
- Mme Nicole LEROY

Union régionale FO de Basse-Normandie :

- M. Pierrick SALVI
- M. Gérald LÉBOUCHER
- M. Yannick BERARD
- Mme Liza-France PAROISSE

Union régionale des syndicats CFTC de Haute-Normandie :

- M. Hubert BANNER

Union régionale CFTC de Basse-Normandie :

- Mme Régine TOCQUET

Union régionale de Haute-Normandie de la Confédération française de l'encadrement CGC :

- M. Jean DUFROY
- Mme Florence LE LEPVRIER

Union régionale CFE-CGC de Basse-Normandie :

- M. Jean-Pierre LANCHAS

Union régionale Haute-Normandie UNSA :

- M. Christophe LEROY

Union régionale UNSA Basse- Normandie :

- M. Michel BIENFAIT

Section de Haute-Normandie de la Fédération syndicale unitaire :

- M. Eric PUREN

FSU de Basse-Normandie :

- M. Nicolas BENIES

Union syndicale solidaires Haute-Normandie :

- M. Daniel MARIE

SUD solidaires Basse-Normandie :

- M. Bernard MINERBE
- Mme Chantal LEPOULTIER

**TROISIÈME COLLÈGE
REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS QUI PARTICIPENT A LA VIE
COLLECTIVE DE LA RÉGION
50 SIÈGES**

Union régionale des associations familiales de Haute-Normandie :

- M. Michel DESNOS

Union Régionale des Associations Familiales de Basse-Normandie :

- M. Rémy GUILLEUX

Fédération des unions régionales des professionnels de santé :

- M. Jean-Claude SOUBRANE

Comité de coordination des associations de personnes handicapées de Haute-Normandie :

- M. Michel PONS

Par accord entre le Comité régional de la Confédération nationale des retraités et la Délégation régionale de Haute-Normandie de l'Union française des retraités :

- M. Jean-Pierre BILLON

Par accord entre la Fédération Régionale Hospitalière, la Fédération de l'Hospitalisation Privée et l'Observatoire Régional de Santé :

- M. Jean-Pierre KETTERER

Par accord majoritaire entre l'Union Régionale des Associations de Parents de Personnes Handicapées (URAPEI), l'Association des Paralysés de France (APF) et Centre Régional d'Études et d'Action pour l'Insertion (CREAI), l'Aide à Domicile en Milieu Rural de Basse-Normandie (ADMR), l'Union Nationale de l'Aide, des soins et des services à domicile Basse-Normandie (UNA) et Générations mouvement de Basse-Normandie (Aînés ruraux) :

- M. Jean-Louis MONTEBAULT

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire :

- M. Rodolphe JOIGNE

Par accord entre l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux, le Comité et Organisme d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi, la Fédération Nationale des

Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale et l'Association Régionale de Développement de l'Économie Solidaire :

- M. Philippe TESSIER (FNARS Normandie)
- M. Alain CARTEL (URIOPSS)

Université au titre de la Communauté d'universités et d'établissements :

- M. Pascal REGHEM

École d'ingénieur au titre de la Communauté d'universités et d'établissements :

- M. Mourad BOUKHALFA

Par accord entre l'Union régionale des organismes de formation de Normandie et la Fédération de la formation professionnelle de Haute-Normandie :

- M. Richard LECOEUR

Par accord majoritaire entre les responsables des établissements d'enseignement supérieur de Basse-Normandie représentés par l'université de Caen Basse-Normandie et les organismes de recherche de Basse-Normandie et les écoles d'ingénieurs de Basse-Normandie représentés par l'ENSI de Caen :

- M. Pierre DENISE
- M. Dominique GOUTTE

Par accord entre le Comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'Eure et de la Seine-Maritime, l'Union régionale de Haute-Normandie de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public et l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre :

- M. Gil COTTENET

Par accord entre la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves de Basse-Normandie, l'Union Régionale de la Fédération des Parents d'Élevés de l'Enseignement Public et l'Association des Parents d'Élevés de l'Enseignement Libre Basse-Normandie :

- Mme Nicole PAUL

Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire de Haute-Normandie :

- M. Jean-Luc LEGER

Comité régional olympique et sportif de Haute-Normandie :

-

Comité Régional Olympique et Sportif de Basse-Normandie :

- M. Michel TIREL

Centre régional information jeunesse :

- Mme Ophélie BOUIN

Par accord majoritaire entre la Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie, le Comité Régional des Associations Jeunesse et d'Éducation Populaire et le Réseau Régional d'Information Jeunesse : La ligue toute la durée du mandat :

- Mme Martine LOUVEAU

Association régionale HLM de Haute-Normandie :

- M. Patrick PLOSSARD

Par accord entre l'Association Régionale pour l'Habitat Social et l'Union Nationale de la Propriété Immobilière de Basse-Normandie :

- M. Philippe GIRAUD (UNPI 14)

Fédération des Entreprises Publiques Locales Normandie :

- M. Francis SAINT ELLIER

Par accord entre les EPCC, les associations culturelles et la fondation listés suivantes : le Centre Dramatique National de Haute-Normandie, le Centre chorégraphique national du Havre, Dieppe Scène Nationale, le Fonds Régional d'Art Contemporain, l'Association des directeurs de

conservatoire et d'école de musique, l'Association Régionale du Livre, l'association des conservateurs des collections publiques de France (section de Haute-Normandie), la Maison de l'Architecture, le Pôle Image Haute-Normandie et l'atelier 231 :

- Mme Véronique SOUBEN

Centre dramatique régional :

- Mme Magali FASULA

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (par accord des 2 organismes départementaux) :

- Mme Annie JEANNE

Centre Régional d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Basse-Normandie :

- Mme Agnès AUVRAY DE FOLLEVILLE

Haute Normandie Nature et Environnement (HNNE) :

- M. Richard GREGE,
- M. Jean-Pierre FRODELLO

Association SEINORMIGR (regroupant notamment les Fédérations départementales de pêche de la Seine-Maritime et de l'Eure) :

- M. Daniel HANCHARD

Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande :

- M. Jean-Pierre GIROD

Le Centre d'action régionale pour le développement de l'éducation relative à l'environnement :

- M. Gérard GRANIER

En accord entre les Fédérations départementales des chasseurs de Seine-Maritime et de l'Eure :

- M. Dominique MONFILLIATRE

Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement :

- M. Dominique BAUDUIN

Comité Régional d'Études pour la Protection et l'Aménagement de la Nature :

- Mme Arlette SAVARY

Association Régionale pour la Construction Environnementale en Normandie :

- M. Alain PIQUET

Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement :

- Mme Sophie CHAUSSI

Par accord entre l'Union fédérale des consommateurs Que Choisir de Haute-Normandie, l'Union départementale de la confédération syndicale des familles de Seine-Maritime et l'Union départementale de la confédération syndicale des familles de l'Eure :

- Mme Catherine KERSUAL

UFC - Que choisir de Basse-Normandie :

- Mme Sylvie HIBOU

Fédération régionale des offices de tourisme et des syndicats d'initiative de Normandie :

- M. Laurent LAOUENAN

Comité Régional du Tourisme de Normandie :

- M. Jacques BELIN

Chambre régionale de l'économie sociale :

- Mme Monique LEMARCHAND

Agence de l'innovation en région Haute-Normandie – SEINARI :

- M. Didier PEZIER

Dans le domaine de la recherche, par accord entre les grands réseaux de recherche :

- Mme Nicole ORANGE

Pôle Transactions Électroniques Sécurisées :

- M. Jean-Pierre BLANCHÈRE

Pôle Hippolia en lien avec le Conseil Régional des Chevaux :

- Mme Laurence MEUNIER

Pôle Nucléopolis :

- M. Serge BOUFFARD

Relais d'sciences :

- M. Jacques ROBERT

**QUATRIÈME COLLÈGE
PERSONNALITÉS QUI, EN RAISON DE LEURS QUALITÉS OU DE LEURS ACTIVITÉS, CONCOURENT
AU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION
6 SIÈGES**

- M. Gérard LISSOT
- Mme Danièle DEHESDIN
- Mme Aline PICHEREAU-QUENTIN
- M. Jean CALLEWAERT
- Mme Bénédicte ZIPJ
- M. Jean-François LE GRAND

Article 2 – Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Normandie et dont copie sera adressée à, Mesdames et Messieurs les Conseillers économiques, sociaux et environnementaux ainsi désignés, Madame le Préfet de l'Orne, Messieurs les Préfets du Calvados, de l'Eure et de la Manche, Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen, le **27 AVR. 2017**

La Préfète



Fabienne BUCCIO

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.